

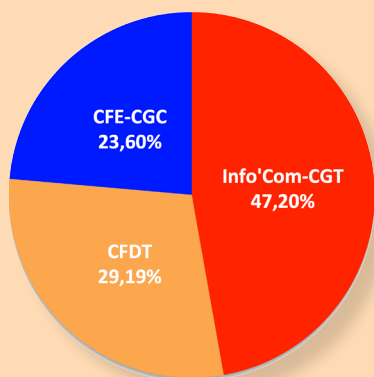
DÉNI DÉMOCRATIQUE À L'AFDAS : Le secrétaire de CE choisi par la direction !

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS 2015

Vos élu-e-s Info'Com-CGT :

Nicole Bouquet (titulaire)
Saout Adrien (titulaire)
Makaya Jessye (titulaire)
Silvia Puente-Lelièvre (titulaire)
Stéphane Biton (suppléant)
Véronique Jean (suppléante)
Nicolas Megnan (suppléant)

REPRÉSENTATIVITÉ DES SYNDICATS À L'AFDAS :



DÉLÉGUÉE SYNDICALE INFO'COM-CGT :

Goretti Ferreira



Les élections professionnelles d'avril dernier ont offert une grande victoire à Info'Com-CGT. Elu avec 47,20% des voix, il devient le syndicat majoritaire à l'Afdas (voir graphique ci-contre).

Un mois plus tard le succès se confirme au second tour.

Avec l'élection au CE de 4 membres titulaires sur 8, notre syndicat est en position de force. Cette force exprimée par les urnes confirme le soutien d'une grande partie des salariés.

Pourtant la direction est restée sourde à l'expression de cette majorité.

En effet, lors de la réunion DUP du 15 juin, les membres titulaires étaient invités à élire le bureau du CE : Secrétaire, Trésorier et leurs adjoints.

Deux candidates ont été volontaires au poste de Secrétaire, rôle clé de cette instance : Info'Com-CGT et CFE-CGC. Pour sa part, la CFDT n'a pas présenté de candidat-e.

Il y a eu égalité sur ce poste. Dans ce cas, la loi prévoit que ce poste revienne au candidat le plus âgé. C'est donc Nicole Bouquet, candidate « employée » de notre syndicat, qui devait naturellement briguer cette fonction.

Pourtant, notre candidate n'a pas remporté cette fonction.

POURQUOI LA SECRÉTAIRE DÉSIGNÉE N'EST-ELLE PAS NOTRE CANDIDATE ?

Si le Code du travail autorise le président du CE à prendre part au vote lors de la désignation des membres du bureau, il incite la direction de l'entreprise à une neutralité concernant la représentation du personnel et dans le respect de la démocratie sociale. Il est donc en général malvenu pour la direction de participer à l'élection du secrétaire et quasi unanimement accepté de ne pas participer au vote, surtout quand celui départage ou favorise un syndicat.

Le Président du CE, directeur général de l'Afdas, a insisté pour prendre part au vote. C'est un parti pris grave surtout dans un organisme paritaire !

Ce geste nous l'interprétons comme un refus de voir Info'Com-CGT, syndicat le plus soutenu par les salarié-e-s, prendre les commandes des instances représentatives du personnel.

Pourquoi ne pas respecter le choix des salarié-e-s par un vote légitime ?

La direction dit travailler avec les syndicats dans le respect de ceux-ci, mais que traduit la réalité de ses actes ?

Souhaite-t-elle bâillonner l'opposition par son vote ? Souhaite-t-elle écarter ainsi notre syndicat de la politique sociale de l'Afdas ? Espère-t-elle poursuivre une politique minimaliste ?

Nous nous engageons à poursuivre notre combat pour une meilleure prise en compte des souhaits des salarié-e-s, largement exprimés lors des élections. Nous ne laisserons pas de répit à la direction.

Comme dit notre ami Gilles : « A la CGT, on ne lâche rien ! »

**C'EST POUR CETTE RAISON QUE NOUS DEMANDONS LA RÉÉLECTION
DE SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'ENTREPRISE ET INVITONS LES SALARIÉ-E-S
À EXIGER L'IMPARTIALITÉ DE LA DIRECTION.**

Nous avons promis et nous allons le faire

NOUS ALLONS PROCHAINEMENT METTRE EN PLACE UNE LETTRE D'INFORMATION.

POUR LA RECEVOIR, INSCRIVEZ-VOUS EN NOUS ENVOYANT VOTRE COURRIEL PERSONNEL À L'ADRESSE AFDAS@INFOCOMCGT.FR

NOUS VOUS PROPOSERONS L'ACTUALITÉ À CHAUD, DES RETOURS DES RÉUNIONS DUP SANS DEVOIR ATTENDRE LES PV DU CE.

Pourquoi Info'Com-CGT ne signera pas l'accord

pour la prime d'intéressement dans la version actuelle

APRÈS UNE PREMIÈRE RÉUNION THÉÂTRALE LE 4 JUIN, CHAQUE SYNDICAT ÉTAIT INVITÉ À DONNER SON AVIS, POINT PAR POINT, SUR L'ACCORD EN VIGUEUR. QUATRE PRINCIPAUX SUJETS ONT ÉTÉ DÉBATTUS :

- 1 **Les indicateurs** : les syndicats souhaitent introduire des indicateurs sociaux.
- 2 **La répartition de la part fixe et variable** : les syndicats ont demandé la modification de la répartition pour un équilibre plus juste entre bas salaires et salaires élevés. Dans l'accord en vigueur, la répartition de l'enveloppe est de 30/70 : 30 % pour la part fixe, et 70% en part variable (fonction des salaires).

Notre proposition : inverser cette répartition, soit 70 % pour la part fixe (à répartir sur l'ensemble des salariés) et 30 % en part variable. Ainsi, la prime des plus bas salaires se verrait progresser, l'objectif étant d'atténuer, pour ces derniers, la baisse de la prime d'Intéressement sur l'année prochaine (projection chiffré par le DAF : -25%).

- 3 **Révision de l'accord** : les trois syndicats ont demandé la révision de cet accord à l'issue de la collecte 2016.
- 4 **Abondement** : à l'unanimité, les délégués syndicaux ont demandé la réintégration de l'abondement sur le PEE au même titre que le PERCO. Bien que n'ayant pas vocation à être traité dans cet accord, ce point était cependant évoqué en prévision d'une remise à plat de l'accord PERCO et PEE, prévue pour septembre.

A J-2 (jours ouvrés) de la deuxième réunion de négociation du 15 juin, la direction a renvoyé aux délégués syndicaux une nouvelle version de l'accord.

CETTE NOUVELLE MOUTURE NE COMPORTAIT AUCUNE DES PROPOSITIONS ÉVOQUÉES LORS DE LA RÉUNION, À L'EXCEPTION DE LA DATE DE RÉVISION DE L'ACCORD.

La direction a fini par faire, selon elle, un geste « fort » en acceptant une nouvelle répartition : 50 % de part fixe et 50 % de part variable. Merci patron !

Pour Info'Com c'est INSUFFISANT. Depuis quand partage-t-on un gâteau en fonction du groupe qui le compose ? Cessons d'opposer les employés et les cadres.

L'intéressement est un complément collectif de rémunération. Les bons résultats ne sont pas liés au seul management. Les objectifs sont communs et ils sont atteints grâce à l'investissement de chacun.

Faut-il rappeler que la prime d'intéressement est la réalisation d'une performance opérée par la totalité des salariés.

Ne serait-ce pas justice que de récompenser tous les salariés à part égale ?

Il n'est plus possible de mener une politique discriminatoire à l'égard des plus bas salaires. Nous voulons un partage équitable.

C'EST POURQUOI, NOUS REFUSERONS DE SIGNER L'ACCORD EN L'ÉTAT.

Il est encore temps de faire « bouger » la direction, jusqu'au 30 juin, date de signature, à condition que les syndicats s'unissent.

